

## Publication de son rapport Charges et Produits 2025 : La MSA porte 21 propositions pour renforcer la prévention, lutter contre le mal-être, développer l'approche « One Health » et lutter contre la fraude

Communiqué de presse  
19/07/2024

**Le 25 juin, le conseil d'administration de la Caisse Centrale de la MSA a approuvé le rapport annuel sur les Charges et Produits du régime agricole pour 2025. Il comprend 21 propositions et sera remis au ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, ainsi qu'au Parlement, en prévision du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale.**

Le rapport Charges et Produits de la MSA pour 2025 présente 21 propositions pour contribuer aux politiques publiques de santé. Ces propositions visent à accroître l'efficacité du système de santé au bénéfice des ressortissants agricoles et s'inscrivent dans le cadrage financier de l'Objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam). Ces propositions confortent la MSA dans son rôle d'acteur du monde rural et son approche globale de la santé pour répondre aux besoins de ses assurés sur les territoires.

### **Le rapport Charges et Produits pour 2025 s'appuie sur plusieurs études visant à éclairer les enjeux de santé publique des populations agricoles.**

**La cartographie des pathologies du régime agricole** est actualisée à partir des données de l'année 2022. Parmi les 2,9 millions d'assurés du régime agricole consommant des soins, un assuré sur trois souffre d'au moins une pathologie. Les pathologies affectant le plus d'assurés du régime sont les maladies cardio-vasculaires, le diabète et les cancers. Par ailleurs, les traitements chroniques (hors pathologie) les plus fréquents concernent le risque vasculaire et les traitements par psychotropes. Ces constats confirment les tendances observées antérieurement.

**De nouvelles études sont proposées sur le risque de mortalité par suicide et les tentatives de suicide des assurés agricoles.** Sur la période 2018-2021, celles-ci confirment non seulement l'existence d'un sur-risque du phénomène suicidaire au régime agricole par rapport à l'ensemble des autres régimes, mais également l'accroissement de ce sur-risque. En 2021 (dernière année disponible), le risque suicidaire des patients du régime agricole âgés de 15 à 64 ans est supérieur de 60% à celui des patients tous régimes. Il est supérieur de 73% pour les patients âgés de 65 ans et plus du régime agricole. Si les salariés ne sont pas épargnés par ce phénomène (sur-risque de près de 40%), les non-salariés agricoles sont particulièrement touchés (sur-risque d'environ 100%) et leur sur-risque s'accroît davantage (+16% pour les 15-64 ans et +19% pour les 65 ans et plus).

Une approche complémentaire de classification a, en outre, été développée et a permis d'identifier des groupes (clusters) particulièrement exposés à ce risque suicidaire. Les hommes affiliés au régime agricole, en situation précaire et/ou d'isolement géographique, ou âgés de 80 ans et plus sont les plus à risque.

**Une dernière étude examine les caractéristiques territoriales de la population agricole au regard de l'accès à l'offre de soins de premier recours.** Les déserts médicaux touchent davantage les patients du régime agricole : 20,7 % des patients du régime agricole ont une accessibilité aux médecins généralistes inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant en 2022 contre 14,1 % en population générale. De plus, les déserts médicaux se sont accrus entre 2017 et 2022 et de façon plus importante pour les patients du régime agricole : la part de patients résidant dans un désert médical est en progression de 5,7 points au régime agricole contre 5 points en population générale.

## La MSA formule 21 propositions pour contribuer aux politiques publiques de santé

**En matière de prévention, promotion et éducation pour la santé**, la MSA renforcera ses programmes d'action. Le développement de l'approche motivationnelle dans les dispositifs de prévention à tous les âges de la vie sera consolidé par la formation de nouveaux intervenants ou le renforcement des pratiques des travailleurs sociaux. La MSA s'engagera dans une nouvelle stratégie préventive dentaire, intégrant le plan Génération Sans Carie, à destination des besoins spécifiques de la population agricole et rurale. La MSA mettra également à disposition des acteurs concernés son outil de cartographie [GéoMSA](#) à partir duquel ils pourront réaliser un diagnostic territorial dédié à la Santé et la Sécurité au Travail (SST). GéoMSA met à disposition plus de 700 indicateurs à différentes mailles géographiques. Il permet ainsi de cartographier l'ensemble des données du régime agricole ainsi que d'autres indicateurs mis à disposition en open data par des organismes publics, afin d'outiller les acteurs locaux dans leurs démarches territoriales.

Afin de **prévenir et de lutter contre le mal-être agricole**, la MSA entend consolider ses dispositifs et encourager les liens avec l'ensemble des acteurs - locaux comme nationaux - de la prévention du mal-être agricole. En décembre 2023, plus de 5 000 Sentinelles agricoles avaient été formées, grâce à la mobilisation de l'ensemble du réseau MSA et des CGSS. Pour 2024 et 2025, la MSA continuera à déployer des formations à la détection du mal-être. La MSA souhaite rendre plus visibles les ressources locales et nationales pour une orientation plus pertinente des populations en souffrance et de leurs proches. Enfin, elle ira vers les publics en situation de mal-être, moins ciblés jusqu'alors, en particulier le public senior ou les populations à risque requérant une expertise particulière.

La MSA développera, dans le cadre de sa stratégie santé, **l'approche « Une seule santé (One Health) »**, approche intégrée et unificatrice des problématiques de santé (humaine, animale et environnementale), en s'appuyant sur ses particularités de régime mutualiste de sécurité sociale et d'organisme professionnel agricole. La MSA entend œuvrer à l'acculturation des acteurs clés de son réseau à l'approche « Une seule santé », au développement de la connaissance et à la production de données pour orienter et prioriser les actions à mener pour améliorer la santé des populations agricoles et des territoires ruraux, particulièrement vulnérables face aux risques sanitaires émergents.

Au niveau territorial, les caisses de MSA et leurs élus s'engageront avec les autres parties prenantes sur des thématiques concrètes comme la prévention du mal-être agricole, l'amélioration de l'alimentation, la surveillance des zoonoses ou la lutte antivectorielle en mobilisant l'approche « une seule santé ».

**Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins et des prescriptions d'arrêt de travail**, la MSA améliorera son offre de service auprès des grands comptes avec une sensibilisation aux arrêts de travail pour maladie et accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Elle promouvra la maîtrise des dépenses d'indemnités journalières sur les risques maladie et AT/MP en repérant les entreprises présentant une volumétrie atypique d'arrêts de travail afin de les accompagner.

**En matière de lutte contre la fraude**, elle poursuivra ses actions de contrôles en ciblant notamment les audioprothésistes et mettra en place des échanges de données avec la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel Ferroviaire (CPRPF) afin de mutualiser le repérage des cas de fraudes.

Pour répondre **aux enjeux numériques** et apporter un meilleur service aux assurés agricoles tout en renforçant l'efficacité de sa gestion, la MSA s'engagera dans une démarche de modernisation et d'amélioration de la gestion des indemnités journalières de ses assurés. En outre, la MSA déploiera une interface de datavisualisation pour illustrer les spécificités du régime agricole en matière d'accès à l'offre de soins.

Enfin, en matière de **recherche en santé**, elle développera des travaux académiques sur les thématiques en lien avec le mal-être/bien-être, les transitions agro-écologiques, l'exercice coordonné en milieu rural et l'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

[Le rapport Charges et Produits 2025 est accessible à partir de ce lien](#)

#### **A propos de la MSA**

Avec 28,6 milliards de prestations versées à 5,1 millions de ressortissants en 2023, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.